

# LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ PRÉCISIONS

La base SCORE-Santé présente des indicateurs portant sur les professionnels de santé. La production de ces indicateurs à partir des bases de données Adeli et RPPS est réalisée en utilisant les bases transmises annuellement par la Drees (bases arrêtées au 1<sup>er</sup> janvier).

**Jusqu'à présent, la méthodologie utilisée pour le calcul des indicateurs sur les professionnels de santé et paramédicaux présentés dans SCORE-Santé ne prenait en compte qu'une seule activité par professionnel de santé. Or, les professionnels de santé peuvent exercer plusieurs activités dans des communes différentes. Par exemple, un médecin peut avoir une activité de consultation en cabinet dans une commune et une activité dans un établissement de santé dans une autre commune. La nouvelle méthodologie mise en œuvre permet de prendre en compte ces modalités d'exercice multiples (jusqu'à cinq différentes pour un même professionnel) afin de mieux approcher l'offre de soins sur un territoire. Les séries d'indicateurs antérieures ont été recalculées selon la même méthodologie afin de pouvoir analyser les évolutions dans le temps.**

## Professionnels de santé - RPPS

Le périmètre pris en compte correspond à l'ensemble des professionnels de santé qui exercent une « activité standard de soin » pour au moins l'une des cinq activités décrites. Ainsi, les activités exercées uniquement en tant que remplaçant ou par les retraités n'ayant plus d'activité de soins sont exclues. Une exception est cependant faite pour les médecins spécialistes en médecine du travail et en santé publique et médecine sociale. Pour ces derniers, les professionnels de santé exerçant une activité non soignante ou non médicale sont également comptabilisés.

Les professionnels de santé dénombrés sur le territoire étudié (un département, une région, la France Hexagonale...) sont ceux ayant au moins une activité sur ce territoire. Ainsi, lorsque l'un d'entre eux exerce deux activités dans un même territoire, il ne sera comptabilisé qu'une seule fois pour le territoire concerné. De fait, il n'est pas possible de comparer la somme de professionnels entre territoires imbriqués les uns dans les autres ; par exemple, la somme des professionnels des régions est supérieure à la valeur nationale, car certains professionnels sont décomptés dans plusieurs régions.

Certains professionnels de santé peuvent avoir une activité libérale et une autre activité de type salarié, correspondant à la modalité « mixte ». La modalité « libéral ou mixte », regroupe les professionnels ayant une activité libérale exclusive ainsi que ceux ayant une activité salariée en plus de leur activité libérale.

La méthode détaillée ci-dessus s'applique pour les médecins, pharmaciens, dentistes et sages-femmes à partir des mêmes variables. Cependant, pour les pharmaciens, une distinction est faite pour les pharmaciens titulaires d'officines qui peuvent exercer dans plusieurs territoires. La méthode est alors similaire à celle utilisée pour les autres professions médicales en ne retenant que les situations où la fonction « titulaire d'officine » apparaît. Ensuite, avant comptage des pharmaciens titulaires d'officines, un travail de repérage des professionnels ayant au moins deux activités sur un même territoire est réalisé afin d'éliminer celles en doublon.

## Professionnels de santé – Adeli

La méthodologie de dénombrement sur le territoire étudié (un département, une région, la France Hexagonale...) est la même que celle détaillée précédemment pour les professionnels de santé enregistrés dans le RPPS, à la différence près qu'il y a cette fois trois activités pouvant être prises en compte au lieu de cinq, et donc jusqu'à trois territoires d'activité potentiellement différents par professionnel.

Malgré l'obligation légale d'inscription, le répertoire Adeli présente certaines fragilités. En particulier, certains professionnels inscrits au répertoire Adeli ne déclarent pas leur cessation d'activité, ce qui peut conduire à surestimer le nombre de professionnels en exercice. Pour éviter ce biais, sont présentés, sur SCORE-Santé, uniquement les effectifs des moins de 62 ans conformément aux recommandations de la Drees.

## Quelques définitions

Adeli est un répertoire national qui recense les professionnels de santé réglementés, en mentionnant leurs lieux d'exercice et leurs diplômes, qu'ils exercent en libéral ou salarial. Un numéro de référence est attribué à chaque professionnel par les autorités sanitaires dans le département où il s'inscrit. En cas de changement de département, le numéro change.

Le Répertoire Partagé des Professionnels intervenant dans le système de santé (RPPS) est mis en place par les ordres professionnels pour les professions à ordre (médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes et pédicure-podologues) et les autorités sanitaires pour les autres professions de santé réglementées. Contrairement au numéro Adeli, le numéro RPPS est un identifiant national, unique et pérenne que le professionnel conservera tout au long de sa carrière ; il reste donc inchangé quelle que soit la mobilité géographique du professionnel sur le territoire national.

Afin d'améliorer l'identification des professionnels de santé dans le cadre de leurs activités, le RPPS devient progressivement le répertoire unique pour tous les professionnels de santé. Ainsi, initié en 2011 pour les professions médicales, il est progressivement étendu, d'abord aux autres professions à ordre puis à l'ensemble des professions de santé. Depuis juin 2023, les derniers professionnels de santé enregistrés dans le répertoire Adeli basculent au fur et à mesure dans le RPPS.

## Liste des différentes spécialités pour les médecins inscrits dans le RPPS

| Code spécialité | Libellé spécialité                                |
|-----------------|---------------------------------------------------|
| SM01            | Anatomie et cytologie pathologiques               |
| SM02            | Anesthésie-réanimation                            |
| SM03            | Biologie médicale                                 |
| SM04            | Cardiologie et maladies vasculaires               |
| SM05            | Chirurgie générale                                |
| SM07            | Chirurgie maxillo-faciale et Stomatologie         |
| SM08            | Chirurgie orthopédique et traumatologie           |
| SM09            | Chirurgie infantile                               |
| SM10            | Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique |
| SM11            | Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire         |
| SM12            | Chirurgie urologique                              |
| SM13            | Chirurgie vasculaire                              |
| SM14            | Chirurgie viscérale et digestive                  |
| SM15            | Dermatologie et vénéréologie                      |
| SM16            | Endocrinologie et métabolisme                     |
| SM17            | Génétique médicale                                |
| SM18            | Gériatrie                                         |
| SM19            | Gynécologie médicale                              |
| SM20            | Gynécologie-obstétrique                           |

| Code spécialité | Libellé spécialité                                  |
|-----------------|-----------------------------------------------------|
| SM21            | Hématologie                                         |
| SM24            | Gastro-entérologie et hépatologie                   |
| SM25            | Médecine du travail                                 |
| SM27            | Médecine interne                                    |
| SM28            | Médecine nucléaire                                  |
| SM29            | Médecine physique et réadaptation                   |
| SM30            | Néphrologie                                         |
| SM31            | Neurochirurgie                                      |
| SM32            | Neurologie                                          |
| SM34            | Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale |
| SM36            | Oncologie option médicale                           |
| SM38            | Ophtalmologie                                       |
| SM40            | Pédiatrie                                           |
| SM41            | Pneumologie                                         |
| SM42            | Psychiatrie                                         |
| SM43            | Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent          |
| SM44            | Radiodiagnostic et imagerie médicale                |
| SM45            | Radiothérapie                                       |
| SM46            | Réanimation médicale                                |
| SM47            | Recherche médicale                                  |
| SM48            | Rhumatologie                                        |
| SM49            | Santé publique et médecine sociale                  |
| SM54            | Généralistes                                        |
| SM57            | Allergologie                                        |
| SM58            | Maladies infectieuses et tropicales                 |
| SM59            | Médecine d'urgence                                  |
| SM60            | Médecine légale et expertises médicales             |
| SM61            | Médecine vasculaire                                 |

Une réforme du 3<sup>e</sup> cycle des études médicales est intervenue à partir de la rentrée universitaire de 2017, entraînant l'apparition de nouvelles spécialités : allergologie (SM57), maladies infectieuses et tropicales (SM58), médecine légale et expertises médicales (SM60), médecine d'urgence (SM59), médecine vasculaire (SM61), gériatrie (SM18). Dans le même temps, trois spécialités ont disparu : la chirurgie face et cou, la chirurgie générale et la stomatologie. Deux spécialités ont vu leur intitulé évoluer :

- l'endocrinologie et métabolisme (SM16) est devenue endocrinologie-diabétologie- nutrition (SM62). Les effectifs des médecins titulaires de la spécialité sous sa nouvelle dénomination sont regroupés avec ceux titulaires de la spécialité sous son ancienne dénomination ;
- la réanimation médicale est devenue médecine intensive et réanimation avec le même code de spécialité (SM46).

Cette réforme a également institué des options venant compléter la formation dans certaines spécialités. La mise en place de ces spécialités avec option a entraîné la création de nouveaux codes de spécialité dans le répertoire RPPS. Les effectifs des médecins concernés restant encore relativement limités (entre 1 et 189 en France entière en 2024 selon les options), un regroupement des spécialités avec option avec la spécialité de base a été opéré pour la construction des indicateurs présentés dans SCORE-Santé. Le tableau suivant présente ces regroupements.

| Code spécialité | Libellé spécialité                                                                      | Code spécialité de rattachement | Libellé spécialité de rattachement        |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------|
| SM63            | Biologie médicale option biologie générale                                              | SM03                            | Biologie médicale                         |
| SM64            | Biologie médicale option médecine moléculaire, génétique et pharmacologie               | SM03                            | Biologie médicale                         |
| SM65            | Biologie médicale option hématologie et immunologie                                     | SM03                            | Biologie médicale                         |
| SM66            | Biologie médicale option agents infectieux                                              | SM03                            | Biologie médicale                         |
| SM67            | Biologie médicale option biologie de la reproduction                                    | SM03                            | Biologie médicale                         |
| SM68            | Chirurgie maxillo-faciale (réforme 2017)                                                | SM07                            | Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie |
| SM69            | Chirurgie pédiatrique option chirurgie viscérale pédiatrique                            | SM09                            | Chirurgie infantile                       |
| SM70            | Chirurgie pédiatrique option orthopédie pédiatrique                                     | SM09                            | Chirurgie infantile                       |
| SM71            | Hématologie (réforme 2017)                                                              | SM21                            | Hématologie                               |
| SM72            | Médecine interne et immunologie clinique                                                | SM27                            | Médecine interne                          |
| SM76            | Anesthésie-réanimation option anesthésie-pédiatrique                                    | SM02                            | Anesthésie-réanimation                    |
| SM78            | Chirurgie viscérale et digestive option endoscopie chirurgicale                         | SM14                            | Chirurgie viscérale et digestive          |
| SM79            | Médecine cardiovasculaire option cardiologie interventionnelle de l'adulte              | SM04                            | Cardiologie et maladies vasculaires       |
| SM80            | Médecine cardiovasculaire option imagerie cardiologie d'expertise                       | SM04                            | Cardiologie et maladies vasculaires       |
| SM81            | Médecine cardiovasculaire option rythmologie interventionnelle et stimulation cardiaque | SM04                            | Cardiologie et maladies vasculaires       |
| SM82            | Médecine intensive-réanimation option réanimation pédiatrique                           | SM46                            | Réanimation médicale                      |

| Code spécialité | Libellé spécialité                                                          | Code spécialité de rattachement | Libellé spécialité de rattachement         |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------------|
| SM83            | Néphrologie option soins intensifs néphrologiques                           | SM30                            | Néphrologie                                |
| SM85            | Ophtalmologie option chirurgie ophtalmopédiatrique strabologique            | SM38                            | Ophtalmologie                              |
| SM86            | ORL - chirurgie cervico-faciale option audiophonologie                      | SM34                            | O.R.L et chirurgie cervico-faciale         |
| SM87            | Pédiatrie option néonatalogie                                               | SM40                            | Pédiatrie                                  |
| SM88            | Pédiatrie option neuropédiatrie                                             | SM40                            | Pédiatrie                                  |
| SM89            | Pédiatrie option pneumopédiatrie                                            | SM40                            | Pédiatrie                                  |
| SM90            | Pédiatrie option réanimation pédiatrique                                    | SM40                            | Pédiatrie                                  |
| SM91            | Pneumologie option soins intensifs respiratoires                            | SM41                            | Pneumologie                                |
| SM92            | Psychiatrie option enfant et adolescent                                     | SM43                            | Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent |
| SM93            | Psychiatrie option psychiatrie de la personne âgée                          | SM42                            | Psychiatrie                                |
| SM94            | Radiologie et imagerie médicale option radiologie interventionnelle avancée | SM44                            | Radiodiagnostic                            |
| SM95            | Santé publique option administration de la santé                            | SM49                            | Santé publique et médecine sociale         |

## Liste des professions présentes dans Adeli

| Code spécialité | Libellé spécialité  |
|-----------------|---------------------|
| 60 et 69        | Infirmier           |
| 91              | Orthophonistes      |
| 92              | Orthoptistes        |
| 80              | Pédicure-podologues |
| 94              | Ergothérapeute      |
| 96              | Psychomotricien     |
| 26              | Audioprothésiste    |
| 28              | Opticien-lunetier   |
| 98              | Manipulateur ERM    |